



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

contact@mairie-chalmaison.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 JANVIER 2020 à 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 23/01/2020

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Latévi LAWSON, Georges SOUCHAL, Patrice BENETEAU, Rita CHOPY, Dominique MAURER, Romuald MORET, Delphine MENARD, Franck PIOTROWSKI, Jacques-Olivier SIMON

Absents représentés :

Jeff CHOPY pouvoir à Rita CHOPY
Patrice LAFONTAINE à Georges SOUCHAL

Absent excusé : Gilles GRIES

Secrétaire de séance :

Elisabeth MORIETTE

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H08.

Les Membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 12 décembre 2019 est approuvé et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION POUR VENTE DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des peupliers peuvent être vendus à l'entreprise Cebrunska de Saint Florentin, Exploitation de Forêts.

Il demande donc de délibérer pour la vente de peupliers de la commune en vue de la proposition d'achat de bois pour la somme de 829.27€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés** la vente de peupliers de la commune pour un montant de 829.27 € et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référants.

13 VOIX POUR

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLAGE POUR DES ENFANTS EN CLIS SCOLARISES HORS COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit procéder au règlement de frais de scolarité relatifs à la mise en ULIS (Unité localisée pour inclusion scolaire) sur la commune de Bray sur Seine, d'un enfant habitant la commune.

Le montant de la participation de la commune s'élève à 1182.00€ pour l'année 2019 - 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés**, de prendre en charge les frais de scolarité tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

13 VOIX POUR

ASSOCIATION AMICALE DES FETES - CHANGEMENT DE BUREAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'équipe en place souhaite arrêter son activité au titre de l'Amicale des Fêtes. Ils ont fait un travail remarquable pendant 6 ans et ont été remerciés et honorés lors de la Cérémonie des Voeux du Maire.

Une Assemblée Générale s'est tenue le 17 Janvier 2020, pour la présentation du rapport d'activité, la présentation et l'approbation des comptes de l'association.

Des bénévoles étaient présents pour reprendre l'Association, à la suite de quoi, l'élection des membres du bureau a eu lieu pour un mandat d'un an.

Ont été élus :

Présidente : Madame Elisabeth MORIETTE

Trésorier : Franck PIOTROWSKI

Secrétaire : Delphine MENARD

La passation de pouvoir et la cloture des comptes sera effective au 31/01/2020.

Monsieur le Maire remercie les Membres du Bureau de la nouvelle équipe pour leur investissement.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES, DE SERVICES ASSOCIES

Considérant que La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, et la relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu Le code de la commande publique et son article L2313, Le code de l'énergie, Le code général des collectivités territoriales, La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant, La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant, L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- demande une étude plus approfondie sur le sujet avant de décider.

Affaire à suivre....

LETTRE DU SECRETAIRE D'ETAT SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la visite du Trésorier payeur en mairie pour remettre au Maire la lettre du Secrétaire d'état au sujet de la suppression de la taxe d'habitation.

Conformément à l'engagement du Président de la République, Emmanuel Macron, dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la **taxe d'habitation** sur leur résidence principale. En 2022, elle sera payée pour la dernière fois par les foyers restants.

Pour lire la fiscalité locale en 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera totalement attribuée au bloc communal.

La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés.

La compensation sera intégralement fiscale.

Le coefficient correcteur pour la commune est donc indiqué dans l'annexe de cette lettre et des informations sont transmises, informations que Monsieur le Maire lit aux Membres du Conseil Municipal.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE POUR GRDF

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel permettant le relevé à distance des consommations des particuliers et des professionnels. Elle a sollicité la commune pour signer une convention afin d'installer une antenne GRDF qui sera fixée par un cerclage sur cheminée, sur un point haut de la commune, ainsi qu'un boîtier de la taille d'une boîte à chaussures. Le site retenu pour cette installation est la mairie. Certains points ont été vérifiés avant la décision de la pose, une convention est signée entre l'hébergeur, soit la commune et GRDF.

La commune percevra donc une redevance pour cette antenne.

TRAVAUX ARRETS DE BUS

Les travaux relatifs aux arrêts de car arrivent à terme. L'éclairage de l'arrêt dit Meunier a été mis en place après intervention de Monsieur le Maire auprès de l'entreprise Eiffage.

Une visite de fin de chantier doit avoir lieu et une réception de celui-ci doit être effectué.

Affaire à suivre

INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR DANS DIFFERENTS SITES.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la pose de pompes à chaleur à l'école primaire, à la salle polyvalente et à la mairie. L'entreprise VALLON a installé ces dernières et le cout pour tous les sites s'élève à la somme de 23 139.79 € HT.

Ces pompes à chaleur sont réversibles.

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines années devraient être anormalement chaudes et viendront intensifier le changement climatique en cours. C'est ce qui ressort d'une toute récente

étude, d'après le 4e rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), "le réchauffement du climat ne fait aucun doute et est désormais attesté par l'augmentation observée des températures moyennes de l'air et de l'océan. Il semble que cette installation soit une décision positive, cela permettra d'éviter la fermeture de l'école en cas de canicule

INFORMATION SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête de recensement est en cours sur la commune et qu'il est obligatoire d'y répondre. De nombreuses réponses ont été traitées sur Internet et actuellement, l'agent recenseur passe chez les habitants pour remettre les formulaires papiers aux personnes ne pouvant effectuer les démarches sur Internet.

INFORMATION RELATIVE A DES SOUCIS DE CIRCULATION

Comme souvent, sont évoqués des faits d'incivisme, qui sont dangereux pour les piétons ou même pour les véhicules. En effet, l'arrêt Meunier paraît dangereux pour certains administrés dont des plaintes ont été recueillies en mairie mais il s'avère que les travaux sont effectués sur la départemental et que les travaux sont validés par le Conseil Départemental, responsable du réseau routier.

En effet, des automobilistes inconscients continuent de doubler le car à l'arrêt en warning et se en franchissant une ligne continue, donc effectivement cette manœuvre est dangereuse mais le code de la route doit être respecté. Monsieur le Maire a rencontré la Gendarmerie à ce sujet et a adressé un courrier faisant part de son inquiétude sur la sécurité à cet arrêt, en les invitant à venir sur place le matin afin qu'il se rende compte. Des contrôles devront avoir lieu et les automobilistes en infraction seront lourdement verbalisés.

D'autre part, le car qui s'occupe du transport du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) se permet d'arriver parfois avec plus de vingt minutes d'avance et se gare en travers de la rue de la mairie empêchant libre accès à la circulation.

Les Cars Moreau ont été avisés et le chauffeur a dû recevoir ordre de ne plus stationner aussi longtemps devant l'école en bloquant la circulation ou l'accès aux pompiers si besoin.

INFORMATION SUR LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

La prime spéciale d'installation sera perçue par les Adjointes Administratives en poste en vue de la circulaire du 18 juillet 2003 et mise à jour en juillet 2017.

LIVRAISON DU NOUVEAU COPIEUR ET MISE EN PLACE DE REGISTRE DES MOUVEMENTS ZEENDOC

Le nouveau copieur a été livré et le système de registre de mouvement a été mis en place, il s'agit de l'outil Zeendoc. Dorénavant tous les documents sont scannés et répertoriés dans un fichier protégé. Le technicien du groupe Asus est venu deux journées complètes pour former les secrétaires. Monsieur le Maire rappelle que ceci fait partie du règlement général de la protection des données (RGPD).

POINT SUR LA CEREMONIE TRADITIONNELLE DES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux s'est déroulée dans une ambiance particulièrement chaleureuse et toutes les personnes présentes étaient ravies et ont fait de nombreux compliments sur les petits fours servis. Ceux-ci ont été préparés par des bénévoles, qu'ils en soient bien sincèrement remerciés.

MANIFESTATION DE MOTOS - HIVERNALE LES 15 ET 16 F2VRIER 2020

Une manifestation de motards se tiendra les 15 et 16 Février 2020 sur la commune Chalmaison. Cette manifestation privée associative qui se nomme Moto Club Pirate Hivernal accueillera environ 70 motards venant des quatre coins de l'hexagone, ils sont mordus de motos et l'âge moyen est de 60 ans. Ils camperont à Gratteloup. La commune soutient cet évènement qui fera connaître Chalmaison

CHAMPIONNAT D'ILE DE France DE TRAVAIL PRATIQUE EN CAMPAGNE - 22 ET 23 FEVRIER 2020

Un championnat d'Ile de France de travail pratique en campagne se tiendra les 22 et 23 février prochain sur le Parc Michel Forêt.

Le Président du Club canin Provinois sollicite l'autorisation de la commune pour se faire et la mise à disposition de la salle polyvalente pour y préparer les petits déjeuners des samedis et dimanches et également le banquet du samedi soir pour la remise des résultats

ETAT DE LA RUE DU RUCHEAU

Monsieur Romuald Moret intervient pour faire part de l'état pitoyable de la rue du Rucheau, en faisant passer des photos de la chaussée effectivement très abimée. Monsieur le Maire en tient compte et transmettra au mandat suivant.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 20H45.

Le Maire,
Jean-Pierre DELANNOY

PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2020- 19H00

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES
(absent)

Patrice BENETEAU

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE
(Pouvoir à Georges SOUCHAL)

Dominique MAURER

Jeff CHOPY
(Pouvoir à Rita CHOPY)